



>> édito >> actualité

Thibaud GUILLOU
Vice-président
de la Chambre d'agriculture

Avril : préparez vos plants de pommes de terre

Veut-on sacrifier l'installation aidée en Eure et Loir ?

En matière d'installation, la loi d'avenir, votée en septembre 2014, suscite des inquiétudes tant elle tarde à être appliquée. Nous sommes dans le flou le plus complet. L'installation est désormais pilotée par l'État et la Région. Ces deux institutions ayant une vision peu commune de l'agriculture et de son installation aidée, notre département sera, à coup sûr, fortement impacté par cette réforme. Voici quelques exemples, malheureusement non exhaustifs !

La gouvernance : la CDOA installation est appelée à évoluer. Nous ne savons pas exactement pas quand, ni quelle procédure sera mise en place pour gérer les dossiers installation. En Eure-et-Loir, les relations DDT-profession sont bonnes et nous nous attacherons, quoi qu'il arrive, à permettre aux jeunes de s'installer le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions.

Installation : sur les 8 critères de calcul de la DJA, pas un seul critère économique. On croit rêver ! On en trouve un, les zones de contraintes, qui nous permettrait une bonification de 15% du montant. Menacé de passer à la trappe, il vient d'être rétabli par le Conseil régional. Néanmoins, la DJA moyenne devrait baisser d'environ 15 %.

Transmission : des aides directes (aide au bail,...) seront supprimées. Le financement de nos actions au service des cédants est remis en cause. J'estime que c'est regrettable alors que nous travaillons chaque jour à améliorer l'accompagnement à la transmission.

Je m'inquiète pour les jeunes et pour les cédants qui attendent. Le 2 mars dernier, le président de l'APCA, Guy Vasseur, a alerté par courrier le Ministre de l'agriculture. Je souhaite que nous soyons entendus car il y a urgence.



Le contexte vous a peut-être amené à diminuer vos surfaces pour 2015, ou à envisager de réduire les charges opérationnelles sur pommes de terre. Néanmoins, la qualité de la production doit rester le principal objectif. Et cela commence dès l'implantation.

- Même si l'autoproduction de plant est maintenant possible (voir encadré), l'utilisation de plants certifiés est une garantie de qualité des points de vue variétal, physiologique et sanitaire.

- A la réception des plants, contrôlez les tubercules pour vérifier l'absence d'endommagements ou de pourritures. Stockez vos plants à l'abri du gel et de la pluie dans un endroit exempt de substance antigerminative.

- Traitement des plants : si vous n'êtes pas équipé pour traiter vos plants en liquide, certaines spécialités commerciales sous forme de poudre sont encore homologuées (ex. : Iota P, Monceren P). Le traitement du sol à l'azoxystrobine (Amistar) ne remplace pas le traitement des plants, il vient en complément sur rhizoctone et dar-trose.
- Pour la plantation, les plants doivent

être idéalement prégermés au stade « point blanc ». Ils doivent être réchauffés une quinzaine de jours avant plantation, dans des conditions d'éclairage et d'aération suffisantes pour limiter l'allongement des germes.

La date de plantation sera choisie selon la variété mais aussi de façon à avoir un profil ressuyé et un sol suffisamment réchauffé pour favoriser une levée rapide des plantes (> 8°C).

Contact : Anne-Lucie Tessier
06 84 98 97 44.

Accord sur les plants de ferme

Signé en mars 2014, cet accord inter-professionnel autorise l'utilisation de plants de ferme de pommes de terre, à l'exclusion de toute commercialisation ou tout échange de ces plants. En contrepartie une rémunération est due à l'obteneur. Attention, la démarche est à envisager 2 ans avant la plantation.

>> sommaire

Visites d'observation des colzas	2
Le Gabel promeut l'AB	2
Téledéclaration Pac 2015	3
Surveiller la rouille jaune	4

● Salariés : du DIF au CPF, quelles formations ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le DIF (Droit Individuel à la Formation) est remplacé par le CPF (Compte Personnel Formation). Chaque salarié est titulaire d'un compte permanent, quelle que soit l'entreprise qui l'emploie. Ce compte permet de financer des formations certifiantes ou qualifiantes inscrites dans les listes officielles consultables sur www.moncompteformation.gouv.fr Parmi ces formations, il est possible de suivre les formations suivantes : les CACES, FIMO, Certiphyto, tests de langues, stage préparatoire à l'installation, etc.

Contact : B. de Lacheisserie
02 37 24 45 42

● Application des phytos en prestation de service

Depuis le 11 janvier 2015, les référentiels contrôlés par les organismes certificateurs pour les entreprises effectuant de l'application de produits phytosanitaires en prestation de services ont évolué. Nous avons intégré ces modifications dans l'outil d'accompagnement (clé USB) que nous vous proposons pour préparer l'audit de certification ou de renouvellement. Vous pouvez dès maintenant vous procurer la clé USB Travaux et Services version 2015.

Contact : Marc Guillaumin
ou Sébastien Sallé 02 37 24 45 61

● La calculatrice de rendements en ligne

Il s'agit d'un outil gratuit d'aide aux calculs de vos objectifs de rendement conforme au 5^{ème} programme Directive Nitrates. Elle permet de calculer les rendements de référence historiques de vos cultures avec vos données. Elle vous aidera ensuite à choisir des rendements adaptés au potentiel agronomique de vos parcelles (précédent, type de sol...), tout en respectant votre rendement de référence. *Disponible sur :* www.eure-et-loir.chambagri.fr rubrique espace agriculteur / Universités du soir / Azote : rendement, qualité.

Venez observer l'implantation du colza !

La Chambre d'agriculture travaille depuis plusieurs années différentes techniques innovantes sur colza (cultures associées, implantation...).



L'implantation est une étape cruciale pour réussir sa culture. Certaines situations sont délicates : présence de fortes quantités de repousses de colza constituant une concurrence négative impactant fortement le rendement, sol difficile à travailler en août pour réussir à faire lever sa culture, etc. On peut y ajouter le temps de travail sur une période courte qui constitue une problématique pour de nombreuses exploitations. Plusieurs techniques ont été testées pour répondre à ces interrogations : strip till, travail simplifié. A l'automne, vous avez été près de cent personnes à visiter nos 2 sites d'essais. Nous vous propo-

sons d'y découvrir la progression des cultures, la conduite réalisée au printemps ainsi que leurs enracinements. Vous aurez aussi l'occasion d'échanger sur les résultats pluriannuels et l'actualité technique du moment !

Contact : Patricia Huet
02 37 24 45 55

Rendez vous :

- Le 10 avril 2015 à 14 h à Gallardon chez Julien Degas : comparaison du strip-till, du labour et d'une technique simplifiée (avec ou sans féveroles associées) face à une problématique de recherche de réduction des coûts d'implantation.
- Le 16 avril 2015 à 14 h à Prudemanche/Dampierre-sur-Avre chez Nathalie Percheron : comparaison du strip-till et du labour face à une problématique de repousses de colzas adventices.

Le GABEL promeut l'agriculture bio

Créé en 1983, le GABEL* regroupe aujourd'hui plus de 70% des exploitations d'Eure-et-Loir certifiées agriculture biologique. Bien que spécialisé grandes cultures, le GABEL accompagne divers exploitants : maraîchers, céréaliers, éleveurs et quelques arboriculteurs. Il reçoit l'appui de la Chambre d'agriculture sous la forme de la mise à disposition d'un conseiller, Matthieu Le Bras.

Le GABEL en résumé :

- une dynamique d'échanges techniques et économiques entre produc-

teurs,

- des tours de plaine et visites d'essais,
- l'organisation de formations,
- l'accompagnement des installations et des conversions AB,
- un élément moteur du Pôle conversion en région Centre,
- une veille technique et réglementaire.

Contact : Matthieu Le Bras
02 37 24 46 76

* Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Eure-et-Loir.

La CUMA Bio 28 fête sa première année

Début 2013, germe au sein du GABEL l'idée de regrouper les besoins en matériels spécifiques des agriculteurs bio d'Eure-et-Loir, souvent éloignés les uns des autres. L'initiative prend forme : la «CUMA Bio 28» est créée, présidée par Dominique Baubion et ouverte à tous. Forte de 16 adhérents, elle fête sa première année. La CUMA assure l'organisation des chantiers de compostage et, depuis peu, l'écimage des parcelles de céréales. Une autre activité demain ? Les idées ne manquent pas : triage et séchage des céréales, RTK, Striptill... Tout est possible, mais seulement à la condition d'une démarche collective et pour des pratiques durables ! Alors, Le Bras, à bientôt parmi nous !

La Déclaration PAC 2015 fortement remaniée Télédeclarez en toute sérénité avec la Chambre d'agriculture

La déclaration PAC subit de nombreux changements cette année. La Chambre d'agriculture se mobilise pour vous permettre de réaliser votre déclaration PAC sur Internet. Les exigences réglementaires de la nouvelle PAC entraînent des évolutions sensibles de la déclaration 2015.

Le respect des obligations liées au verdissement des aides, notamment la diversité des assolements et la présence de surfaces d'intérêt écologique (SIE), sera vérifié pour toutes les exploitations sur la base de leur déclaration PAC. A compter de cette année, les agriculteurs devront donc, en plus de leur assolement, déclarer les SIE qu'ils souhaitent comptabiliser.

Dans le cadre de la nouvelle BCAA 7 «Maintien des particularités topographiques» de la conditionnalité des aides, certains éléments topographiques (principalement les haies d'une largeur maximum de 10 m et les bosquets et mares d'une superficie comprise entre 10 et 50 ares) présents sur les exploitations au 1^{er} janvier 2015 devront être maintenus. Les éléments à maintenir, comme les surfaces non agricoles de l'exploitation, seront désormais cartographiés et repérés sur les registres parcellaires graphiques. Les

éléments visibles sur les orthophotos seront traités directement par l'IGN. Les agriculteurs devront dessiner les contours des éléments non visibles et déclarer ceux qui ont disparu.

Dessiner les parcelles directement sur le RPG

La déclaration des surfaces exploitées sur imprimé et leur localisation indicative sur le RPG ont vécu. Désormais les agriculteurs vont devoir dessiner et décrire l'ensemble des parcelles culturales directement sur leur RPG. Les surfaces admissibles aux aides PAC seront calculées automatiquement à partir des parcelles dessinées.

Au regard de ces évolutions, la télé-déclaration apparaît donc comme le moyen le plus adapté pour sécuriser la déclaration PAC.

Tous ces changements ont conduit le Ministère de l'agriculture à décaler cette année la période de déclaration. Télépac ne sera ouvert qu'à compter du 27 avril et la date limite de dépôt des déclarations est fixée au 9 juin 2015.

Le dossier PAC papier n'arrivera dans les boîtes aux lettres qu'à compter de la première quinzaine de mai.

L'équipe Déclaration PAC à votre service

Vous vous interrogez sur cette nouvelle réglementation, vous avez des doutes sur la manière de procéder, vous ne bénéficiez pas d'un accès internet et souhaitez être accompagné, l'équipe Déclaration PAC de la Chambre d'agriculture, forte de son expérience et de ses compétences dans ce domaine, organise des rendez-vous dans ses antennes.

Les rendez-vous se déroulent du 27 avril au 09 juin 2015 avec :

- Un conseil personnalisé : un conseiller traite de A à Z votre télé-déclaration avec Mes p@rcelles ou Télépac,
- Un accompagnement au respect du verdissement de la PAC
- Une optimisation de votre temps grâce à l'expertise des conseillers et l'utilisation d'outils informatiques
- Le choix du lieu : Chartres, Vernouillet, Miermaigne, La Chapelle du Noyer.
- Des conseillers spécialisés : Carine Hardy (notamment pour les dossiers élevage), Olivia David, Ronan Weidmann

Pour avoir le choix dans la date de votre rendez-vous, contactez dès à présent Hélène Murie au 02 37 24 45 31.

● Arrivée de Paul Brillault



Paul Brillault est arrivé le 16 février 2015. Ses fonctions sont les suivantes : conseiller agronome des groupes de développements Beauce Chartraine et dans les bassins Grenelle notamment Berchères-St-Germain et Dammarie. Il administre aussi la base de référence économique issue des marges brutes. Originaire des Trois Moutiers dans le Nord-Vienne, Paul Brillault est âgé de 24 ans et diplômé de VetAgroSup Clermont-Ferrand.

Contact : Paul Brillault 02 37 24 45 59

● Pourquoi et comment faire votre DUERP*

Vous accueillez un « travailleur » sur votre exploitation. Qu'il soit stagiaire, apprenti, en CDD ou CDI, vous avez des obligations en matière de santé et sécurité, notamment être à jour de votre DUERP et établir un plan d'action et de prévention. Pour ce faire, nous vous proposons une prestation individualisée qui vous permettra de disposer de votre DUERP, d'un plan d'actions, de prévention et d'un compte-rendu de visite. Nous vous informons sur les affichages obligatoires et la fiche de pénibilité au travail.

**Contact : Nathalie Boulay
02 37 24 45 37**

*DUERP : document unique d'évaluation des risques professionnels



Adoptez le carnet de plaine sur Internet. Gestion du parcellaire, de la fertilisation, des interventions, de vos stocks d'intrants, réalisation des documents réglementaires, calcul économique...en toute simplicité, en toute sécurité. L'équipe Mes p@rcelles vous reçoit en rendez-vous individuel pour découvrir l'outil et vous propose des formations pour sa prise en main. Appelez nous dès maintenant.

**Contact : équipe Mes p@rcelles
02 37 24 46 00**

>> En bref

● Comment embaucher pour les travaux d'été

A l'approche des travaux d'été, vous vous interrogez sur les moyens de trouver de la main d'œuvre. Pour vous permettre de trouver les meilleures réponses, la Chambre d'agriculture organise sa 3^{ème} Université du soir sur le thème « Besoins de main d'œuvre : démarches, réglementation, solutions ». Rendez-vous le **mardi 21 avril de 18h à 20h** à la Maison de l'agriculture.

Vous y rencontrerez des spécialistes qui vous guideront sur les formalités liées à l'embauche, les conditions d'emploi des jeunes travailleurs, les questions de sécurité et de pénibilité. Ils répondront aussi sur comment trouver le salarié, notamment via une bourse d'emplois. Pour en savoir plus :

Contact : André Morhan
02 37 24 45 40

● Portes ouvertes Bienvenue à la Ferme le 19 avril



Le 19 avril, huit producteurs vous proposent de visiter leur exploitation, déguster leurs produits et participer à de nombreuses animations :

Camille Coupé (Billancelles) ; Martin Toupance (Bouglainval) ; Samuel de Smet (Broué) ; Jean-Pierre Moreau (Frétigny) ; Philippe Gasselin (Romilly-sur-Aigre) ; Ladislav Lesniak et Charlotte Milhiet (Rueil-la-Gadelière) ; Joël Villedieu (Saumeray) ; Pascal Coeurjoly (Villiers-Saint-Orien).

Plus d'informations : www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre

Contact : Aurélie Toutain
02 37 24 45 36

Surveillez la rouille jaune sur variétés sensibles

La septoriose reste la principale maladie observée dans notre département sur blé tendre. Mais la forte pression de rouille jaune de l'an dernier et la quasi-absence d'hiver conduisent à classer 2015 comme année à risque élevé pour les variétés sensibles.

Septoriose : la principale maladie en Eure et Loir

Les symptômes de septoriose sont déjà bien visibles en plaine et dans nos essais sur vieilles feuilles, particulièrement sur variétés sensibles (Pakito, Sy Moisson, Alixan, Bermude,...). Les conditions douces de l'automne et les épisodes de pluie réguliers ont favorisé ces premières contaminations. Pour progresser vers les étages supérieurs, la maladie a obligatoirement besoin de pluie. Les précipitations de mars et d'avril, notamment leur fréquence, conditionneront le développement et l'intensité de la maladie. Ayez l'œil sur vos blés et votre pluviomètre pour déclencher ou non vos interventions ainsi que la dose à appliquer !



Les pustules de rouille jaune sont allongées

Rouille jaune : soyez vigilant !

Les fortes attaques de 2014 ont créé un « réservoir » de maladie. L'absence d'hiver avec des températures douces et la présence d'humidité a multiplié l'inoculum. Le coup de froid de fin janvier et début février a stoppé le développement de la maladie sans la détruire. Les feuilles âgées, porteuses de la maladie, ont été détruites. Mais la maladie reste bien présente dans l'environnement. Cet épisode de froid a simplement ralenti l'apparition de la rouille jaune.

Les conditions climatiques des prochaines semaines seront les facteurs déclenchants de la maladie sur variétés sensibles : températures moyennes autour de 10 à 16°C et présence d'humidité (rosée matinale..) seront les deux paramètres indispensables.

Depuis l'arrivée d'une nouvelle race nommée Warrior, les conditions de développement de la maladie sont moins dépendantes de l'intensité lumineuse (temps couvert ou ensoleillé). Cette race est également assez agressive, avec une propagation très rapide, et se maintient très longtemps tout au long du cycle du blé. Les variétés sensibles sont à observer en priorité : Adhoc, Al-

lez-y, Alixan, Altigo, Hyfi, Hysun Hywin, Laurier et Ronsard.

L'intervention est déclenchée à l'apparition des premières foyers actifs à partir d'épi 1 cm avec un produit à base de triazole. Les matières actives appartenant à la famille des SDHI sont inefficaces. Les strobilurines sur rouille jaune déclarée sont sans effet.

Contact : Patricia Huet
02 37 24 45 55

Vigilance sur la résistance de l'helminthosporiose de l'orge

Les analyses de feuilles réalisées l'an passé sur orge d'hiver indiquent que les cas de résistance de l'helminthosporiose aux produits contenant une matière active de la famille des SDHI ont fortement augmenté. Pour préserver cette matière active qui procure les meilleures efficacités actuelles contre l'helminthosporiose, l'utilisation une fois par campagne maximum d'un produit (Aviator Xpro, Adexar, Voxan, Librax...) à base de Sdhi est indispensable !